



Dans le cadre de sa programmation 2023, la Société culturelle de la Pointe-Valaine, située au 85 rue d'Oxford, à Otterburn Park, invite les artistes en arts visuels de tous les styles (peinture, photographie, estampe, bas-relief) à soumettre leur dossier pour un projet d'exposition dans ses lieux. La SCPV établira le calendrier annuel d'exposition, d'une durée de deux mois. Il est à noter que les œuvres en 3D ne seront pas acceptées.

Dans ce lieu de diffusion où l'accessibilité et la démocratisation de la culture sont importantes, différentes activités culturelles sont offertes aux citoyens tels que des spectacles, des événements, des expositions, et des locations de salle.

Afin de poursuivre ses initiatives visant à faire connaître les artistes locaux et leur art, la Société culturelle de la Pointe-Valaine transformera les murs dans l'entrée du centre culturel et communautaire en salle d'exposition.

L'artiste doit résider dans la Vallée du Richelieu. La qualité du dossier, la variété des médias artistiques et des sujets, la qualité et l'originalité des œuvres en 2D sont les critères de sélection retenus.

Les œuvres seront déposées en consignation pour vente directe. Les ventes se concluront directement avec l'artiste. Aucune commission ne sera retenue sur la vente des œuvres.

Responsabilités de la SCPV et de l'artiste :

Sur place, des crochets et des fils seront fournis pour l'accrochage des œuvres. L'espace d'exposition est composé de 2 murs, un de 8 pieds de haut (2,44 m) x 18 pieds de large (5,49 m) et l'autre de 15 pieds (4,57 m) de large du côté des fenêtres (voir plan en page 2), avec possibilité d'un accrochage suspendu.

La SCPV s'engage à assurer la promotion de l'exposition et à fournir une aide pour le montage, le démontage, si nécessaire, et l'identification des œuvres à l'aide de cartels d'exposition.

Le centre culturel et communautaire est dédié à divers événements de diffusion culturelle et à la location privée. Il dispose de la couverture d'assurance suivante : *Assurance-responsabilité, feu, vol et vandalisme* qui sera maintenue pour toute la durée de l'exposition.

L'artiste s'engage à être présent lors du vernissage et à « L'apéro du dimanche » qui se fera le mois suivant le vernissage. La date lui sera confirmée au moment opportun.



Soumettre un dossier

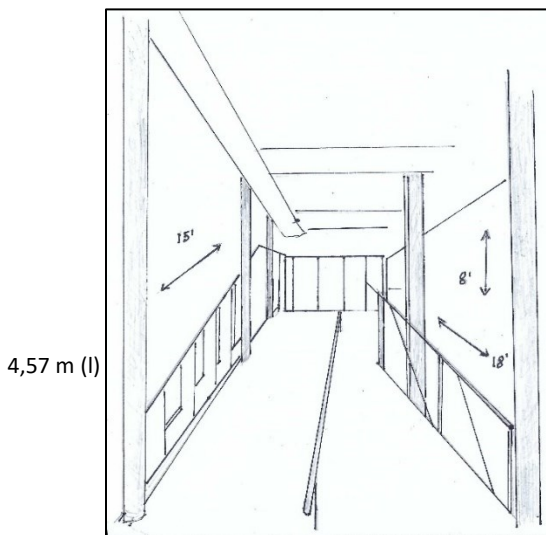
Les artistes intéressés doivent déposer un dossier numérique incluant les éléments suivants :

- Curriculum vitae (nom de l'artiste, coordonnées, statut de l'artiste, expérience artistique, médium(s) utilisé(s));
- Résumé de la démarche artistique (1 page maximum);
- Cinq photos en lien avec le projet d'exposition en format JPG seulement, 300 DPI avec le titre de l'œuvre, le médium, l'année et les dimensions;
- Seules les œuvres 2D sont acceptées.

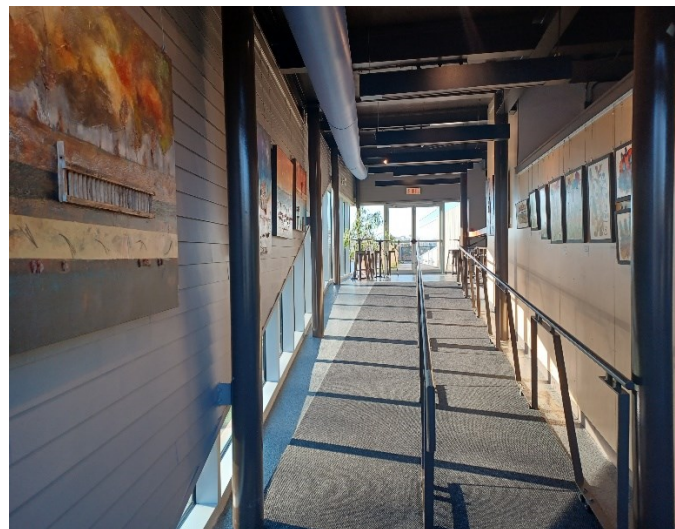
Nous recommandons l'utilisation d'un site de téléchargement, comme *We Transfer* pour les envois volumineux. **Seuls les dossiers complets, sous format numérique seront évalués.** Aucun dossier papier ne sera accepté. Les œuvres doivent être prêtes à être accrochées.

Les projets d'exposition devront être soumis par courriel à artsvisuels@pointevalaine.ca au plus tard le 15 décembre 2022.

Plan du lieu



4,57 m (l)



2,44 m (h) x 5,49 m (l)